



**Contrat de carte à points  
Amap Rucher des Mûriers  
Miel et produits de la ruche**



**WITTELSHEIM**

**Saison 2023/2024**



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent <b>contrat d'engagement</b> est signé entre :	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consom'acteur</b>
M. FICHTER Laurent LE RUCHER DES MURIERS	NOM, Prénom .....
49 Rue de l'Entente	Adresse..... .....
68260 KINGERSHEIM	Code postal, commune .....
<a href="mailto:rucher_des_muriers@hotmail.fr">rucher_des_muriers@hotmail.fr</a> Tel : 03.89.50.41.64 <a href="http://www.rucherdesmuriers.fr">www.rucherdesmuriers.fr</a>	Mail : ..... Tél : .....

N° d'adhérent : .....

Membre de l'AMAP miel de Wittelsheim « Le Rucher des Mûriers » : oui – non

Membre d'une autre AMAP : oui - non

**Valeur du point : 1.00€**

Pour l'AMAP « LE RUCHER DES MURIERS », vous pouvez acquérir une carte à points **d'une valeur mini de 16 points (soit 16€) et d'une valeur maxi de 32 points (soit 32€)** sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Produits proposés : Miels et produits de la ruche

Il est conseillé de commander les produits désirés un mois avant auprès du producteur ou en lui adressant un mail.

**Attention !** : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'AMAP « LE RUCHER DES MURIERS », pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

**Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Laurent FICHTER**

Etabli en 1 exemplaire à ....., le ..... et signé par les parties :	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consom'acteur</b>
(signature)..... .....	(signature)..... .....

